

**Portant enquête publique pour la cession de  
chemins ruraux, voies communales, espace public et  
création d'un chemin rural**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOYRAZÈS,**

Vu le Code des collectivités territoriales ;

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-3 à R. 141-10 ;

Vu la délibération n° DE044/2023 du 13 novembre 2023 relative au lancement de la procédure de cessions de chemins ruraux, voies communales et création d'un chemin rural ;

Vu la délibération DE036/2024 du 23 mai 2024 relative à la procédure de cession d'une partie du chemin rural à Nuces ;

Vu la délibération DE039/2024 du 23 mai 2024 relative à la procédure pour l'aliénation d'un espace public en bordure de voie communale ;

Vu la liste des Commissaires-enquêteurs établie par le Président du Tribunal administratif de Toulouse ;

Vu le dossier d'enquête publique mis à disposition du public

Considérant que pour lancer la procédure de cessions de chemins ruraux, de voie communale, d'espace public et la création d'un chemin rural, une enquête publique doit être organisée ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Une enquête publique relative à l'aliénation de chemins ruraux, voies communales, espace public et création d'un chemin rural aura lieu du mardi 15 octobre 2024 au mercredi 30 octobre 2024 inclus à la mairie de Moyrazès.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Christian SOULIÉ, retraité CCI, inscrit sur la liste départementale des commissaires enquêteurs pour l'année 2024, est désigné comme commissaire enquêteur.

**ARTICLE 3 :** Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Moyrazès pendant toute la durée de l'enquête et seront consultables par le public aux horaires d'ouvertures (les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h00, les mercredis de 8h15 à 12h 15).

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la mairie : <https://www.moyrazes.fr>

**ARTICLE 4 :** Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Moyrazès le mardi 15 octobre 2024 de 8h15 à 12h 15 et le mercredi 30 octobre 2024 de 8h15 à 12h15.

**ARTICLE 5 :** Un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours avant le début de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché à la mairie, aux extrémités des chemins et des voies concernées, il sera publié sur le site internet de la mairie avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête.

**ARTICLE 6 :** A l'expiration du délai de l'enquête fixé ci-dessus, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

**ARTICLE 7 :** Le conseil Municipal délibèrera. La délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à Monsieur le Préfet. Si le Conseil Municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées et aux conclusions défavorables du commissaire enquêteur, sa délibération devrait être motivée.

**ARTICLE 8 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Commissaire enquêteur.

Fait à MOYRAZES le 19 septembre 2024

Le Maire  
Michel ARTUS



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Arrêté A058 portant enquête publique pour la cession de chemins ruraux, voies communales, espaces publics et création d'un chemin rural

.....  
Date de décision: 19/09/2024

Date de réception de l'accusé 24/09/2024  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20240919\_A058

Identifiant unique de l'acte : 012-211201629-20240919-20240919\_A058-AI

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 3 .2 .1

Domaine et patrimoine

Aliénations

Biens immobiliers

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 3317\_001.pdf ( 99\_AI-012-211201629-20240919-20240919\_A058-AI-1-1\_1.pdf )

